



PRÉFET DE L'ARDECHE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Privas, le 27 décembre 2016

Election syndicale dans les Très Petites Entreprises (TPE) : plus de 550.000 salariés concernés par le scrutin en Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 19.780 électeurs pour le département de l'Ardèche

Du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017 (et jusqu'au 20 janvier 2017 pour l'Outre-Mer) se tiendra la deuxième édition du scrutin TPE spécifique aux salariés des entreprises de moins de 11 salariés et aux employés à domicile.

Ce rendez-vous constitue un moment important pour la démocratie sociale. En effet, 4,6 millions d'électeurs, salariés dans les entreprises de moins de 11 salariés et employés à domicile, pourront voter pour l'organisation syndicale de leur choix qui les représentera pour les quatre prochaines années.

Ce scrutin contribue à désigner :

- les syndicats représentatifs pour les négociations de branche (convention collective) ainsi qu'au niveau national (retraite, assurance chômage, assurance maladie...)
- les conseillers prud'hommes du collège salarié
- les représentants de salariés dans les futures commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) qui seront mises en place à l'été 2017

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet <https://election-tpe.travail.gouv.fr/> ou contacter l'Unité Départementale de l'Ardèche DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes – Rue André Philip – 07000 PRIVAS – 04 75 66 74 74